

## Quelle forme juridique pour quelle activité ?

Le choix d'une structure juridique est l'une des premières étapes de la création d'entreprise. C'est l'activité exercée qui va déterminer, entre autres, la forme juridique.

- **Les formes juridiques obligatoires et interdites à certaines activités.**
  - Les débitants de tabac sont, par exemple, contraints de se cantonner aux SNC (Société en Nom Collectif) ou aux entreprises individuelles.
  - Les activités d'épargne, de capitalisation ou d'assurance ne peuvent être exercées en SARL (Société à Responsabilité Limitée).
  - Les artistes du spectacle ne peuvent créer une entreprise sous la forme de société par actions (SA, SAS, SASU).
- **Les formes juridiques pour toutes les autres activités.**

| <b><u>Forme juridique</u></b>  | <b><u>Capital minimum</u></b>  | <b><u>Nombre d'associés</u></b>  | <b><u>Intérêt(s)</u></b>   | <b><u>Limite(s)</u></b>   |
|--|--|--|--|---|
| Entreprise individuelle  | Aucun  | 1  | Rapidité de la prise de décision   | Unicité du patrimoine professionnel et personnel de l'entrepreneur. |
| EURL (Entreprise individuelle à Responsabilité Limitée), SARL (Société A Responsabilité Limitée) | Aucune limite légale. Déterminé par les statuts : 20% du capital doit être libéré à la constitution, le solde dans les 5 années suivantes. | EURL : 1<br>SARL : de 2 à 100 associés.  | Responsabilité limitée à hauteur des apports.  | Gérant(s) : uniquement des personnes physiques.                     |
| SNC (Société en Nom collectif)   | Aucun  | Minimum 2, Pas de maximum. Les associés doivent avoir la capacité de commerçants | Simplicité de gestion de l'entreprise<br>Pas d'obligation de publier ses comptes annuels au Greffe | Responsabilité illimitée sur le passif                              |

|  |  |  |   |   |
|--|--|--|---|---|
| SASU (Société par Action Simplifiée Unipersonnelle), SAS (Société par action Simplifiée) | Aucune limite légale. Déterminé par les statuts : 50 % du capital libéré à la constitution, le solde dans les 5 années suivantes | SASU : 1<br>SAS :<br>Minimum 2,<br>Pas de maximum. | Responsabilité limitée à hauteur des apports. | Prise décision simplifiée (par rapport à la SA)                                       |
| SA (Société Anonyme)   | 37 000 € dont la moitié libérée à la constitution, le solde dans les 5 années suivantes  | Minimum : 7,<br>Pas de maximum.                    | Responsabilité limitée à hauteur des apports. | La prise de décision peut être plus longue par rapport à d'autres formes sociétaires. |

Peu d'activités sont soumises à une forme juridique spécifique.

Cette variété laisse un large choix de structures pour la création de votre entreprise.

Cependant, votre expert-comptable est là pour vous conseiller de façon optimale en fonction des particularités de votre projet.